

cpev

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ÉTAT DE VAUD

# Rencontre entre la délégation du Conseil d'État et la délégation du Conseil d'administration

Mercredi 13 mars 2024

# 1. Situation actuelle

	2023	2022	2021
<b>Performance</b>	5%	- 7.5%	8.6%
<b>Degré de couverture</b>	69.7%	68.6%	75.8%
<b>Taux de couverture</b> (selon plan de financement)	68.3%	68.0%	67.6%
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b> (en % de l'objectif nécessaire)	10.4%	4.4%	63.3%
<b>RFV</b> (en CHF)	279 millions	117 millions	1'670 millions

## 2. Actualisation des projections

### Degré de couverture en 2052

	Hypothèses	Sans indexation	Avec indexation <sup>①</sup>
<b>Scénario « Statu quo »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	83.4% (RFV insuffisante)	67.4%
<b>Scénario « AsSo »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	99.6% (RFV suffisante)	82.9%
<b>Scénario « 39 ans_1.539 »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	92.0% (RFV suffisante)	75.6%
<b>Scénario « Statu quo »</b>	Rendement attendu 3.0% Taux technique : 2.0%	65.9% (RFV inexistante)	-

① indexation des pensions prise en compte dans la projection : 1.05% par année

# 3. Poursuite des réflexions

- Elaboration d'un scénario répondant aux objectifs suivants
  - Respect du droit fédéral (80% en 2052) avec une marge de sécurité
  - Capacité financière d'octroyer une compensation en cas d'inflation
  - Meilleure prise en compte des bas salaires, du temps partiel et de la pénibilité (mesures touchant en grande partie la prévoyance des femmes)
  - Conditions de prévoyance en adéquation avec le marché (prestations/financement)
  - Equilibre des efforts consentis par les parties concernées

## 4. Nouveau scénario « Mars\_2024 »

Paramètres	Plan actuel	Plan « Mars_2024 »
Financement	Primauté des prestations	
Objectif de prestations	Maintien du taux de rente (1.579) et donc de l'objectif de prestation (60% du salaire assuré après 38 années d'assurance)	
Âges d'entrée	24 ans (coll. 1) // 22 ans (coll. 2)	22 ans (coll. 1) <sup>❶</sup> // 22 ans (coll. 2)
Durée d'assurance	38 années	Chaque année améliore les prestations
Âges minimums de retraite	62 ans (coll. 1) // 60 ans (coll. 2)	Abandonnés avec régime transitoire de 10 ans <sup>❷</sup>
Âge pivot	---	64 ans (coll. 1) // 62 ans (coll. 2)
Âge terme	63 ans	Remplacé par l'âge pivot
Cotisation des assurés	10%	Cotisation additionnelle « pénibilité » de 1% pour le collectif 2 <sup>❸</sup>
Cotisation de l'employeur	15.5%	
Compensation renchérissement	Aucun financement prévu	Compensation partielle envisageable mais sans financement spécifique

❶ Cotisation employeur pour les assurés du collectif 1 âgés entre 22 et 23 ans estimée à 1.5 million par année

❷ Alternative pour éviter l'effet de seuil : régime de 5 ans avec garantie et 5 années dégressive

❸ Pour 2024, cela représenterait un montant de l'ordre de CHF 9 millions de cotisation

## 4. Nouveau scénario « Mars\_2024 »

	Hypothèses	Degré de couverture en 2052		
		Sans indexation	Avec cotisation <sup>①</sup>	Avec indexation <sup>②</sup>
<b>Scénario « Statu quo »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	<b>83.4%</b> (RFV insuffisante)	-	<b>67.4%</b>
<b>Scénario « AsSo »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	<b>99.6%</b> (RFV suffisante)	-	<b>82.9%</b>
<b>Scénario « 39 ans_1.539 »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	<b>92.0%</b> (RFV suffisante)	-	<b>75.6%</b>
<b>Scénario « Mars_2024 »</b>	Rendement attendu : 3.5% Taux technique : 2.5%	<b>87.4%</b> (RFV suffisante)	<b>88.8%</b> (RFV suffisante)	<b>71.3%</b>

① cotisation de 1% calculée sur les salaires cotisants des personnes assurées du collectif 2

② indexation des pensions en cours prise en compte dans la projection : 1.05% par année

## 4. Nouveau scénario « Mars\_2024 »

---

### Droit fédéral



L'objectif de 80% avec une marge de sécurité suffisante peut être atteint

### Sécurité financière



La Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur correspondant à 50% du niveau nécessaire

### Pénibilité et prévoyance des femmes



Conditions de retraite du collectif 2 améliorées en cas de carrière incomplète ou de départ à la retraite dès 62 ans (collectif 2 = 75% de femmes)

### Pensionnés



Capacité limitée d'allouer une compensation en cas d'inflation (perte de pouvoir d'achat)

## 5. Effets pour les personnes assurées

- Possibilité de cotiser dès l'âge de 22 ans pour le collectif 1 (24 ans)
- 72% des personnes assurées n'ayant actuellement pas 38 années d'assurance (potentielles) avant les nouveaux âges pivot (64 ans et 62 ans), un départ à la retraite à l'âge pivot et au-delà améliorerait leur prestation (facteur de majoration) par rapport au plan actuel (incitation à la poursuite de l'activité professionnelle avec un salaire de fin de carrière plus élevé)
- Une durée d'assurance supplémentaire est nécessaire pour obtenir les mêmes prestations en cas de retraite avant les nouveaux âges pivot (retraite anticipée)
- Pour 12% des assurés, la perte maximale s'élèverait à 9.6% (parmi lesquels 45% bénéficieraient d'une compensation intégrale dans le cadre des mesures transitoires)
- Une compensation intégrale pendant 10 ans est prévue; d'autres aménagements peuvent être envisagés (garantie pendant 5 ans puis dégressive pendant 5 années)



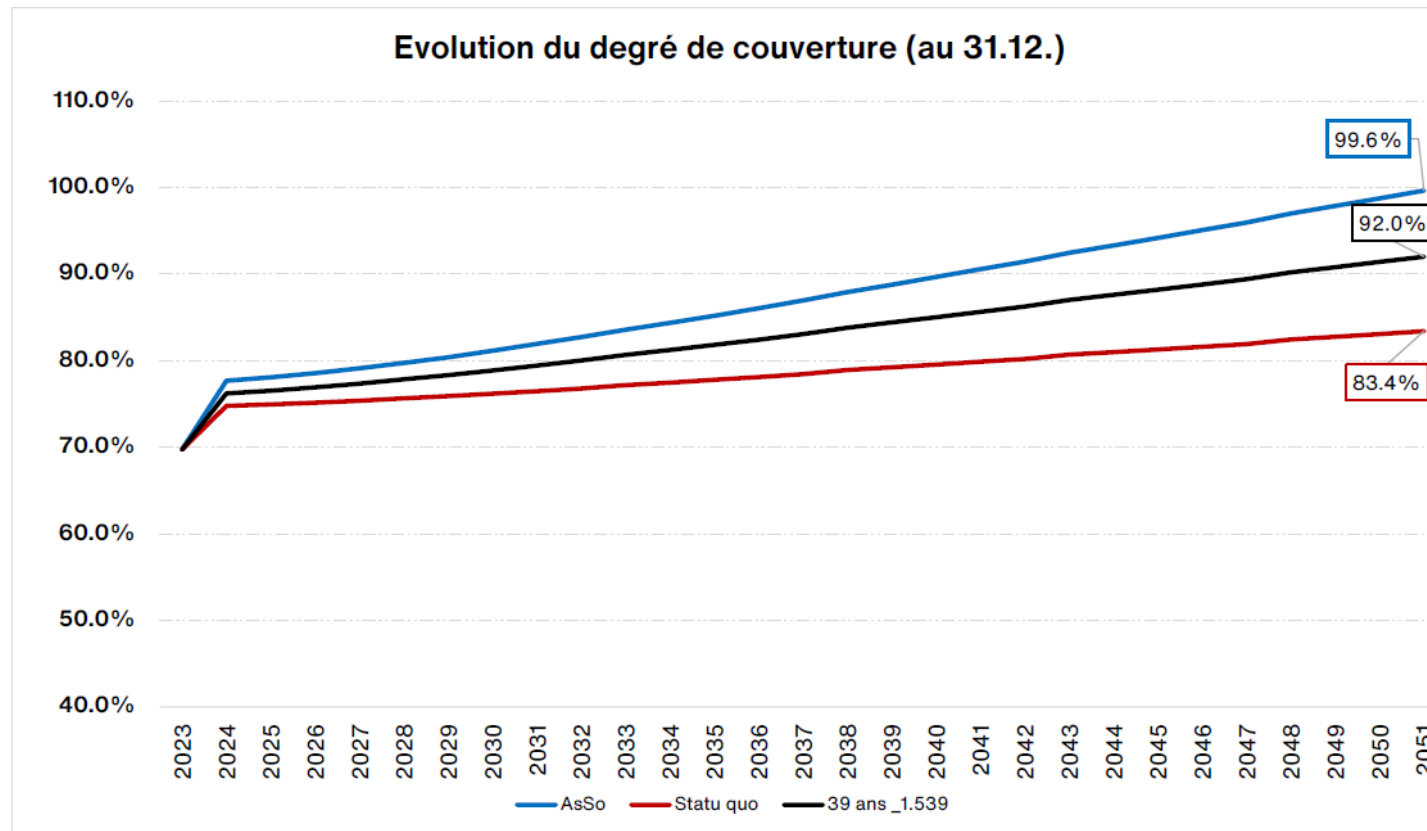
# Annexes

# Rappel des scénarios présentés en 2023

Paramètres	Plan actuel « Statu quo »	Plan « As-So » <sup>1</sup>	Plan « variante 39 ans » <sup>2</sup>
<b>Financement</b>	Primauté des prestations		
<b>Objectif de prestations</b> (en % du salaire assuré)	60%	60%	60%
<b>Âges d'entrée</b>	24 ans (coll. 1) 22 ans (coll. 2)	24 ans (coll. 1) 22 ans (coll. 2)	24 ans (coll. 1) 22 ans (coll. 2)
<b>Durée d'assurance</b>	38 années	<b>40 années</b>	<b>39 années</b>
<b>Âges minimum de retraite</b>	62 ans (coll. 1) 60 ans (coll. 2)	<b>64 ans (coll. 1)</b> <b>62 ans (coll. 2)</b>	<b>63 ans (coll. 1)</b> <b>61 ans (coll. 2)</b>
<b>Âge terme</b>	63 ans	<b>65 ans</b>	<b>64 ans</b>
<b>Cotisation assurés</b>	10%	10%	10%
<b>Cotisation employeur</b>	15.5%	15.5%	<b>15.5% avec apport en capital ou 17.5%</b>

# Mise à jour des projections 2023

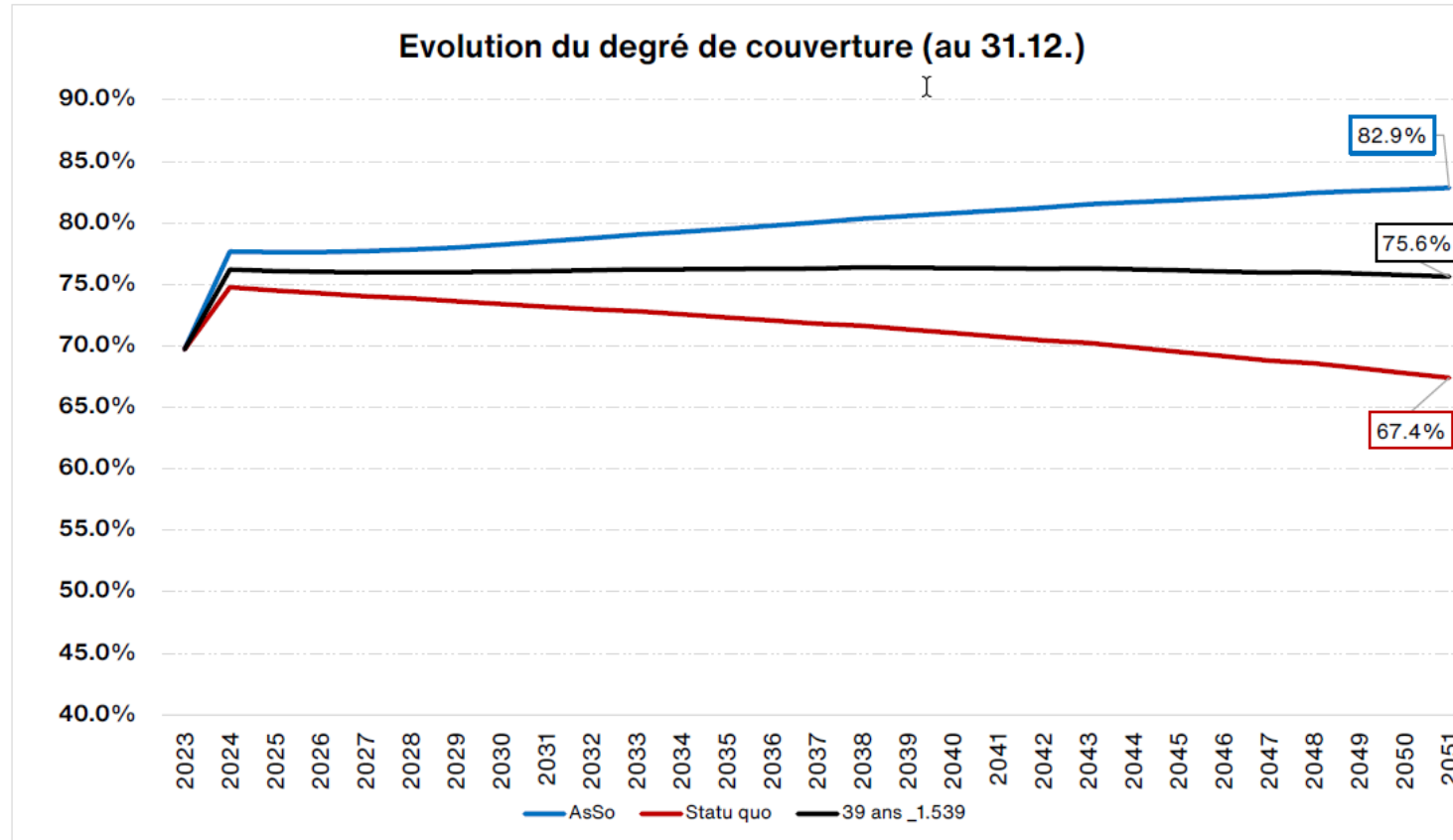
## Projections actualisées au 31.12.2023 – SANS indexation



La projection du plan « variante 39 ans» ne tient pas compte d'un éventuel financement de l'employeur (cotisation ou versement unique)

# Mise à jour des projections 2023

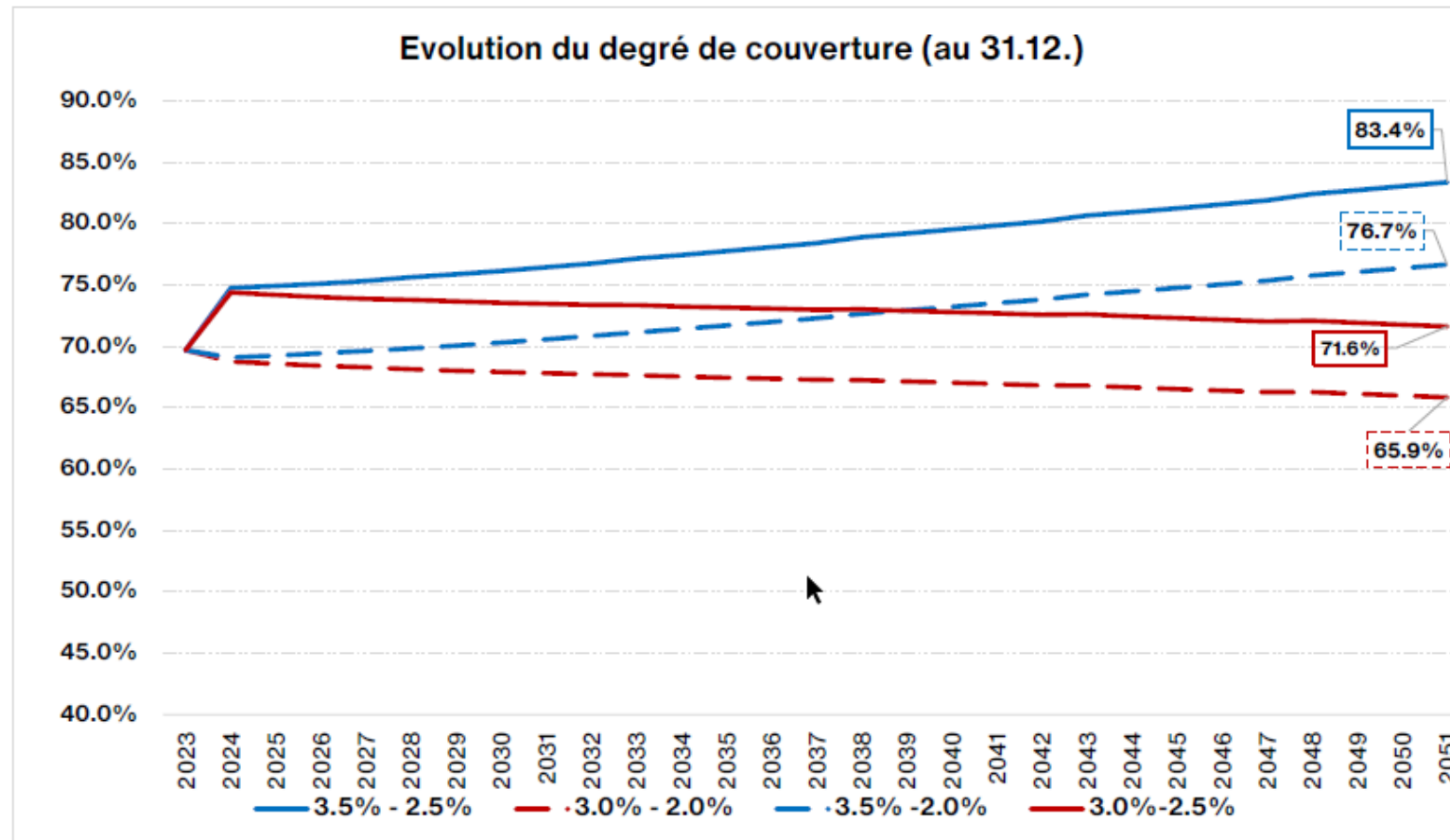
## Projections actualisées au 31.12.2023 – AVEC indexation de 1.05%



La projection du plan « variante 39 ans» ne tient pas compte d'un éventuel financement de l'employeur (cotisation ou versement unique)

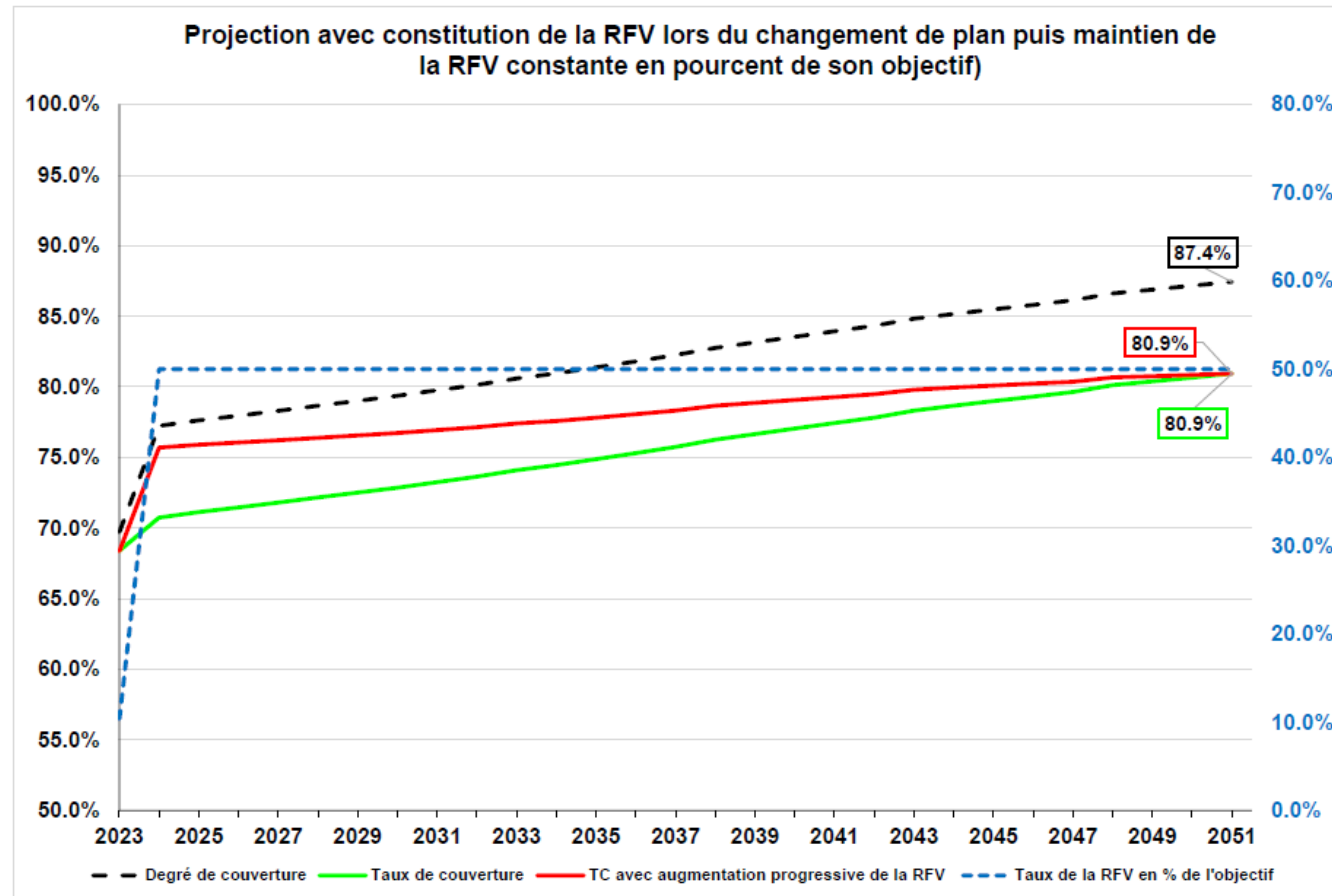
# Scénario « Statu quo »

## Projections avec 4 couples rendement – taux technique différents



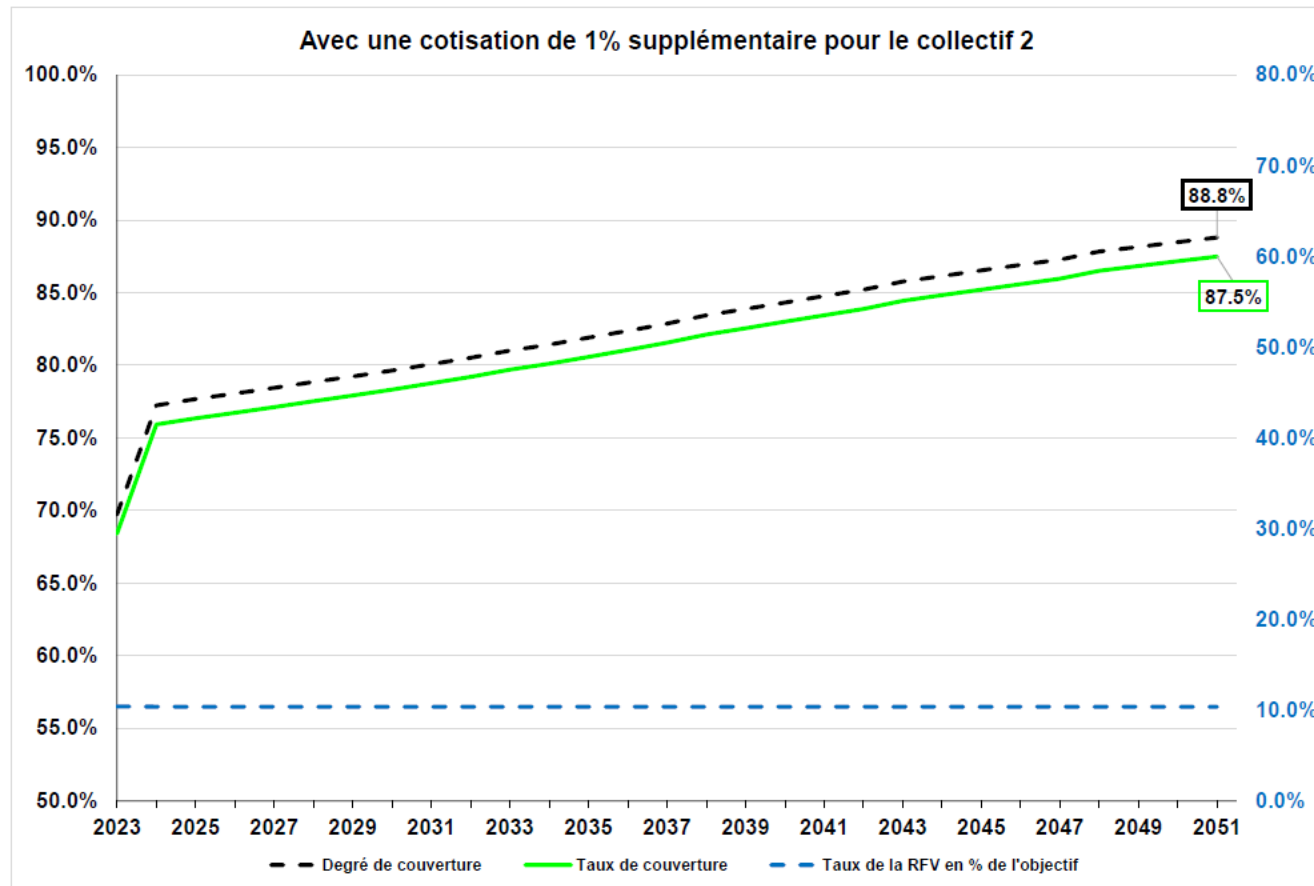
# Nouveau scénario « Mars\_2024 »

Projections au 31.12.2023 – SANS indexation – SANS financement – AVEC RFV à 50%



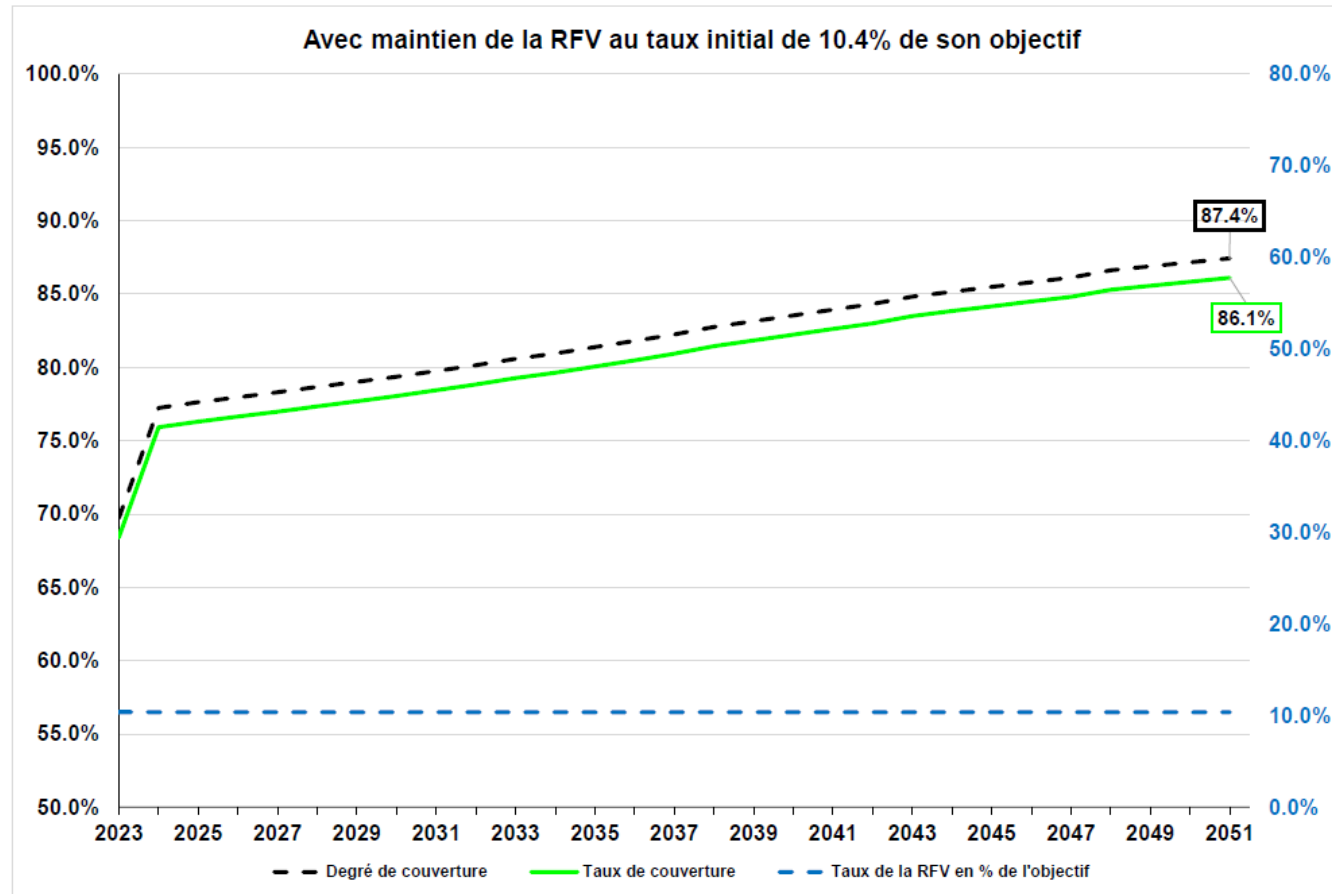
# Nouveau scénario « Mars\_2024 »

Projections au 31.12.2023 – SANS indexation – AVEC cotisation de 1% pour le coll. 2



# Nouveau scénario « Mars\_2024 »

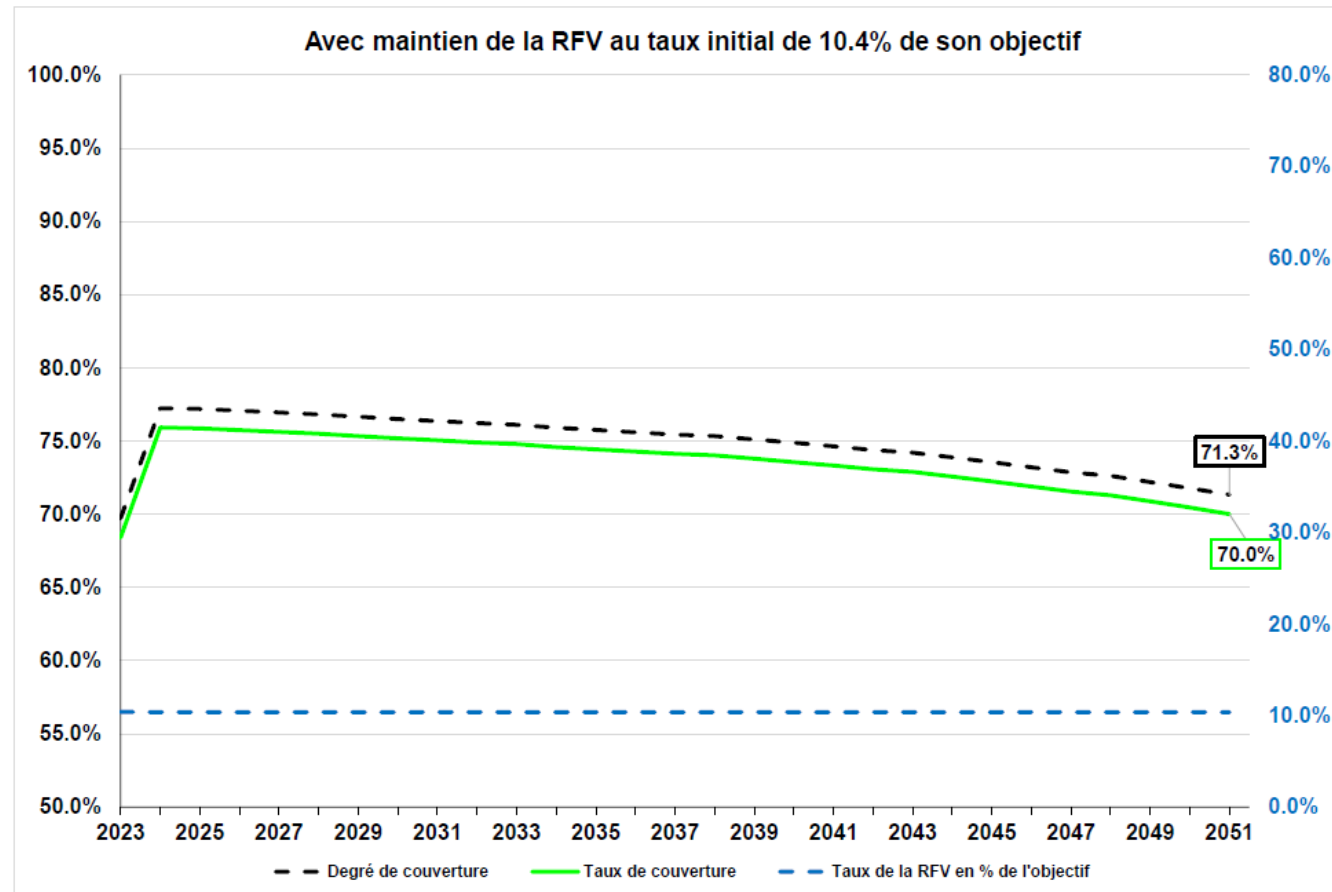
## Projections au 31.12.2023 – SANS indexation





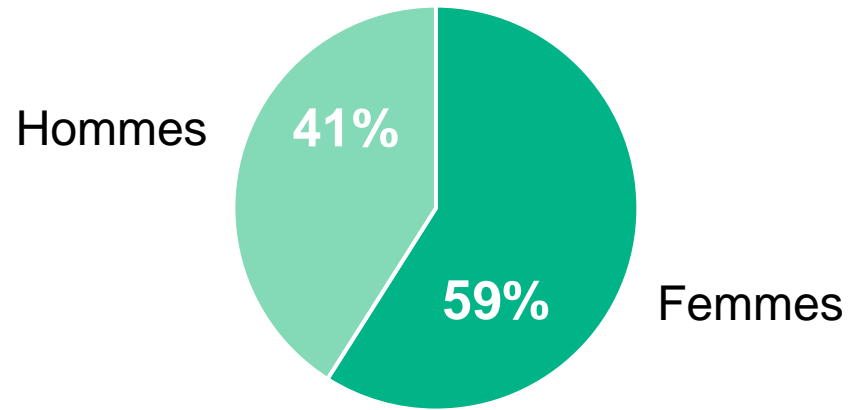
# Nouveau scénario « Mars\_2024 »

Projections au 31.12.2023 – AVEC indexation de 1.05%



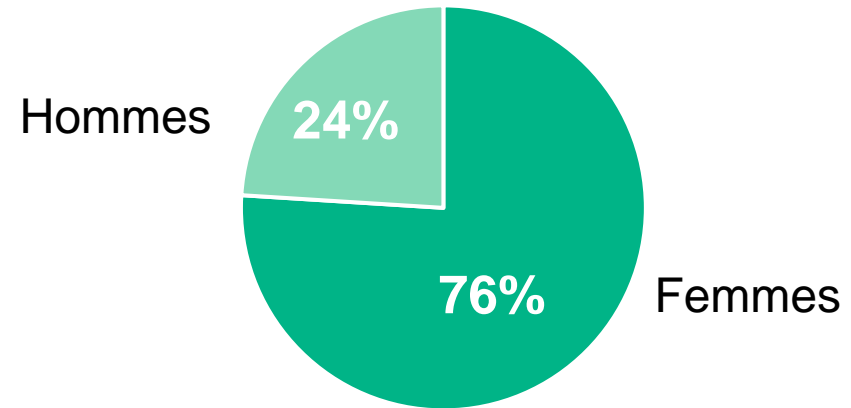
# Répartition des assurés

## Collectif 1



2/3 du total des assurés  
38 années de cotisations  
entre 24 ans et 62 ans

## Collectif 2



1/3 du total des assurés  
38 années de cotisations  
entre 22 ans et 60 ans

# Données statistiques

## Âge minimum – Statistique des âges de retraite projetés des personnes assurées

(Proportion des personnes assurées, par collectif et par sexe, qui réaliseront 38 années d'assurance jusqu'au 1<sup>er</sup> âge indiqué, puis la part supplémentaire jusqu'à l'âge suivant)

	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	> 65 ans
<b>Collectif 1</b>			12.73%	8.30%	5.70%	6.34%	66.94%
Femmes			14.35%	9.29%	6.14%	6.46%	63.76%
Hommes			10.45%	6.89%	5.07%	6.16%	71.43%
<b>Collectif 2</b>	11.34%	9.00%	10.30%	10.03%	7.59%	6.13%	45.61%
Femmes	12.52%	9.97%	11.28%	10.53%	7.53%	5.99%	42.18%
Hommes	7.72%	6.01%	7.30%	8.50%	7.75%	6.55%	56.19%
<b>Total</b>	3.75%	2.98%	11.93%	8.87%	6.32%	6.27%	59.88%
Femmes	4.88%	3.88%	13.15%	9.77%	6.68%	6.28%	55.35%
Hommes	1.75%	1.36%	9.74%	7.26%	5.67%	6.24%	67.98%

# Données statistiques

## Âge minimum – Statistique des âges de retraite projetés des fonctions principales du collectif 2

(Proportion des personnes assurées, par sexe, qui réaliseront 38 années d'assurance jusqu'au 1<sup>er</sup> âge indiqué, puis la part supplémentaire jusqu'à l'âge suivant)

	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	> 65 ans
<b>1003 - Enseignement</b>	15.54%	10.41%	10.64%	9.50%	6.71%	5.44%	41.77%
Femmes	16.59%	11.42%	11.45%	9.73%	6.59%	5.04%	39.17%
Hommes	9.26%	4.44%	5.79%	8.10%	7.43%	7.81%	57.18%
<b>1005 - Secteur pénitentiaire</b>	5.33%	3.28%	3.69%	8.81%	11.48%	6.56%	60.86%
Femmes	3.61%	4.82%	8.43%	14.46%	14.46%	10.84%	43.37%
Hommes	5.68%	2.96%	2.72%	7.65%	10.86%	5.68%	64.44%
<b>1012 - Sécurité publique</b>	13.47%	12.99%	12.34%	9.98%	6.97%	5.27%	38.98%
Femmes	12.32%	11.85%	14.22%	15.17%	9.95%	5.21%	31.28%
Hommes	13.75%	13.28%	11.87%	8.70%	6.23%	5.29%	40.89%
<b>1038 - Soins</b>	5.18%	6.56%	10.14%	11.12%	8.78%	7.32%	50.90%
Femmes	6.05%	7.56%	10.97%	11.56%	8.90%	7.50%	47.46%
Hommes	1.91%	2.82%	7.04%	9.46%	8.35%	6.64%	63.78%

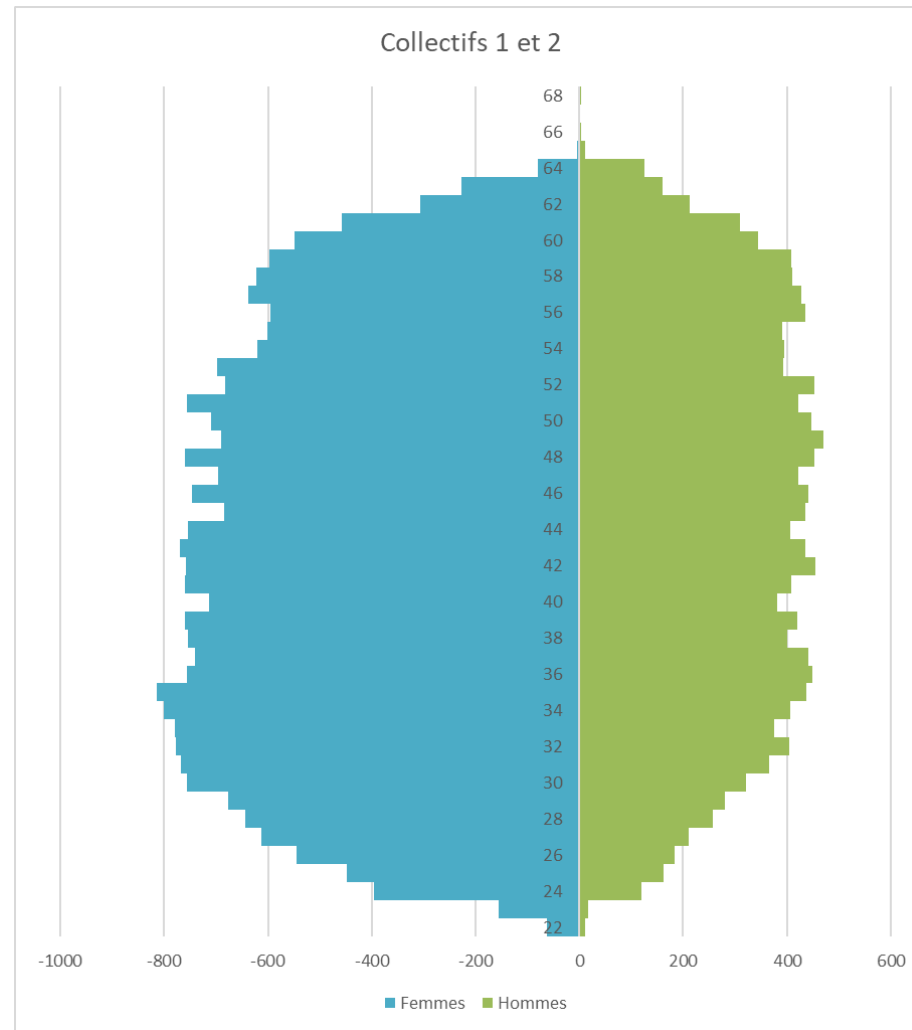
# Retraites effectives 2014 – 2022 (valeurs moyennes)

Collectifs 1 et 2	Durée d'assurance	Âge de départ	Rente mensuelle
<b>Femmes</b>	26 ans et 2 mois	62 ans et 5 mois	CHF 2'206
<b>Hommes</b>	28 ans et 6 mois	62 ans et 8 mois	CHF 3'581

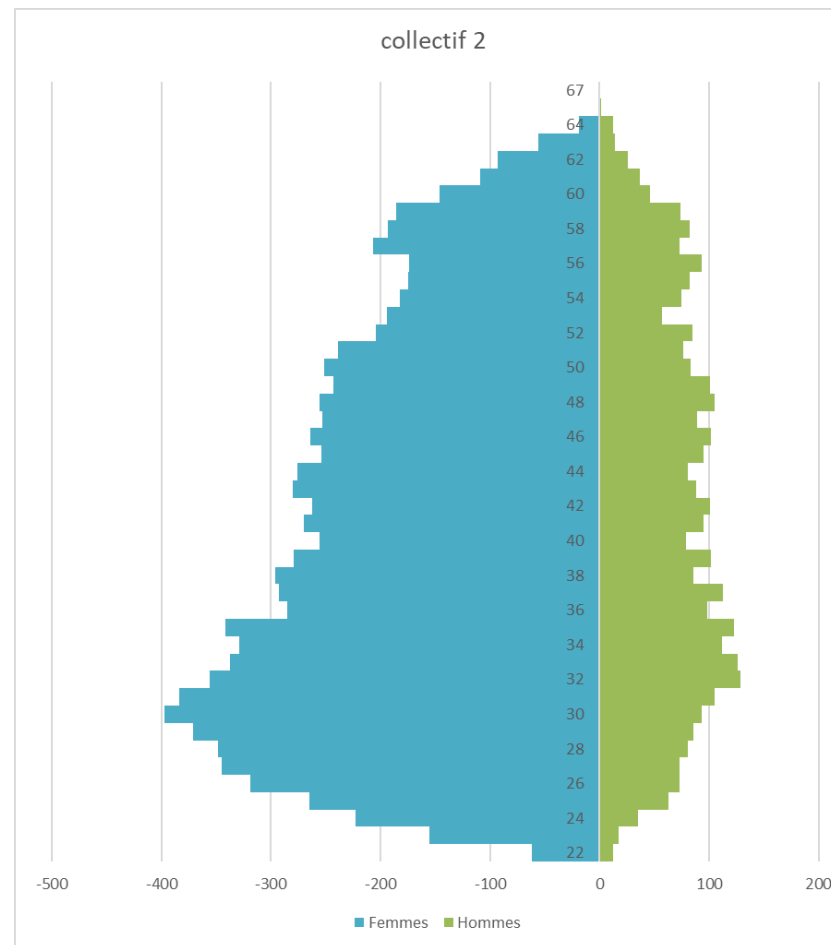
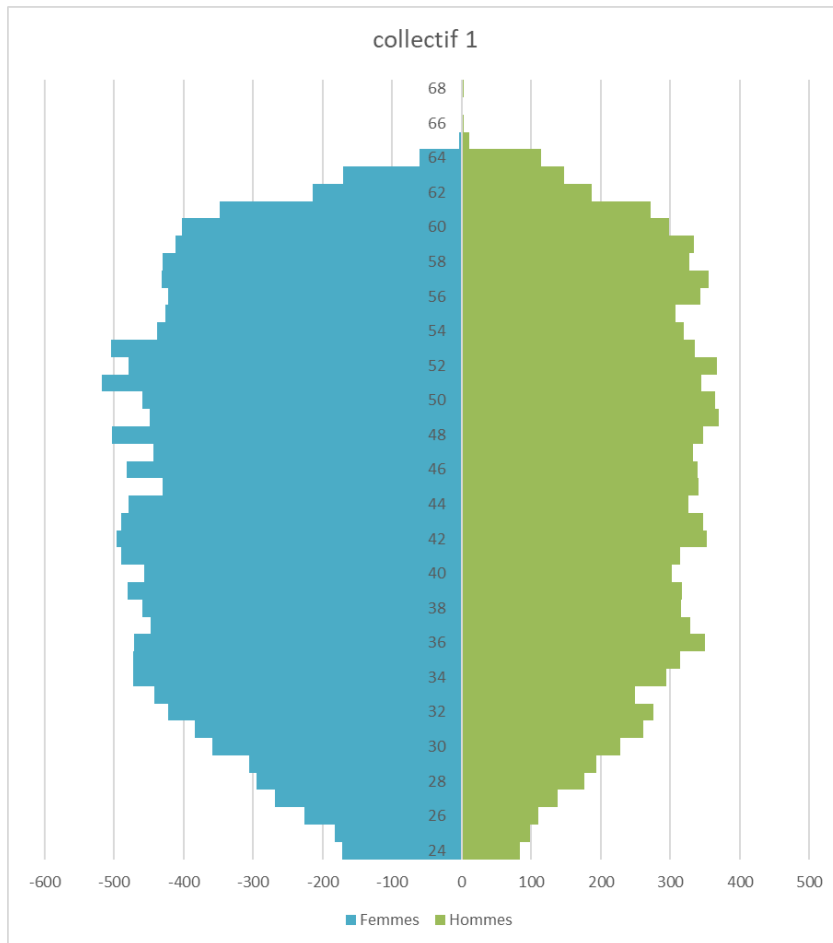
Collectif 1	Durée d'assurance	Âge de départ	Rente moyenne
<b>Femmes</b>	25 ans et 9 mois	62 ans et 10 mois	CHF 2'209
<b>Hommes</b>	28 ans et 3 mois	63 ans et 2 mois	CHF 3'604

Collectif 2	Durée d'assurance	Âge de départ	Rente moyenne
<b>Femmes</b>	26 ans et 8 mois	61 ans et 10 mois	CHF 2'201
<b>Hommes</b>	29 ans et 6 mois	60 ans et 10 mois	CHF 3'500

# Pyramide des âges



# Pyramide des âges



Collectif 2 – Emplois relevant des domaines suivants :

- Secteur des soins
- Secteur pénitentiaire
- Enseignement
- Intervention sociale
- Sécurité publique